

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 Octobre 2009**

*L'An Deux Mil Neuf, le vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2009

**PRESENTS :** GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. MERCERON A. OUDRY S. MAIRÉ E. GARNIER C. MORIN Y.

**ABSENTS EXCUSES :** HAY P. BILLY J. TAILLEFAIT C.

**Procuration de Mme Corinne TAILLEFAIT à Monsieur Jean-Pierre LECOMTE**

Monsieur André GIRET a été élu secrétaire de séance.

**1. P.A.V.E. (Plan d'accessibilité des voiries et équipements)**

Monsieur le Maire commence par présenter la proposition de l'Atelier Paul ARENE pour l'étude globale des déplacements. Plusieurs remarques en ressortent :

- le lotissement du Muscadet n'a pas été pris assez en considération. La liaison piétonne du Muscadet jusqu'au centre-bourg suscite un point de désaccord entre les élus et le bureau d'études.
- Problème de la route de la Chapelle St Laurent particulièrement dangereuse : il est cependant difficile politiquement d'envisager maintenant la réfection d'une route qui a été refaite récemment. Cela serait perçu négativement par la population. Proposition de mettre 70 puis 50 juste avant le cimetière pour favoriser la circulation des piétons. Resserrement proposé devant la salle polyvalente et rajouter un ralentisseur dans l'immédiat pour sécuriser la zone car moins coûteux que la déviation de voie.
- Route de Bressuire : propositions de massifs à angles droits, de haies en hauteur donnant une impression de rétrécissement. Changement de couleur sur les plateaux. Proposition de faire arriver le côté Parc au bord de la chaussée.
- Accès du futur lotissement à revoir.
- Entre les espaces à 30, possibilité de revoir une zone à 50.
- A la salle des sports, c'est très dangereux. Aménagement d'un autre parking à moindre coût. Même problème à la sortie du Plan d'Eau. Principe de portes d'entrée verte au ras de la route et d'une certaine hauteur, sans toutefois être trop haute pour ne pas gêner la visibilité, qui devrait inciter à lever le pied.
- Le centre-bourg a été plutôt bien travaillé mais les entrées de bourg ont été délaissées.
- Route de Clessé : vitesse importante. La liaison piétonne est à revoir pour permettre aux piétons de ne pas emprunter la RD 139.

- Place de l'église : totalement revue avec changement de place du monument aux morts qui serait décalé en bas de la place. Proposition d'ouvrir la place pour permettre de favoriser le stationnement à l'intérieur de la place même si au départ, on ne bouge pas le monument aux morts. Problème des camions qui ne pourront plus se garer en centre-bourg.
- La liaison piétonne dans le parc n'apparaît pas trop. Proposition de liaison piétonne le long du *Boismé* et entre le Muscadet, la Gourgirault et Chênevin. Voir pour avoir l'accord des propriétaires.

Réunion de restitution le mercredi 18 novembre 2009 à 9h.

Réunion publique le mardi 24 novembre 2009.

## **2. BAR-TABAC-RESTAURANT**

Monsieur le Maire a eu contact avec une personne intéressée par la reprise du bar-restaurant de Monsieur Stéphane HEISLER. Il s'agit de 2 familles avec chacune 2 enfants qui viennent de Saint Jean de Luz. Monsieur le Maire les rencontre Mercredi 28 octobre. L'un est cuisinier mais l'autre n'a pas d'expérience en restauration. Si cela se réalisait, cela enlèverait un investissement à la commune qui pourrait favoriser cette installation par un éventuel aménagement de la place.

Cependant concernant le projet du futur bar-restaurant, des décisions sont à prendre. La location d'un bac-tabac-restaurant avoisinerait les 1000 €/mois.

Réunion avec Monsieur COGNY pour le futur bar-restaurant non encore fixée.

Proposition d'une toiture en zinc : surcoût de 16 000 € environ. L'architecture serait totalement différente si la toiture est conçue dans un autre matériau. Il aurait été bien d'avoir un autre projet pour pouvoir comparer. L'école-garderie va être couverte en tuiles et la volonté était de trancher entre les 2 bâtiments.

- **CHOIX DU MATERIAU DE LA TOITURE DU FUTUR BAR-TABAC-RESTAURANT**

Considérant les opinions divergentes au sujet du choix du matériau de la toiture, Monsieur le Maire propose de voter pour choisir entre le Zinc ou autre chose. On obtient 8 voix pour le zinc, 1 blanc et 3 voix pour un autre matériau. La toiture est donc choisie en zinc.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- **CHOIX ENTRE L'AMENAGEMENT N°1 ET L'AMENAGEMENT N°2 POUR LE FUTUR BAR-TABAC-RESTAURANT**

Monsieur le Maire propose de voter afin de choisir entre les deux aménagements proposés par Monsieur Luc COGNY. (voir annexe jointe). Pour l'aménagement n°1, on obtient 4 voix et pour l'aménagement n°2, on obtient 8 voix. C'est donc l'aménagement n°2 qui est choisi. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Monsieur Patrice GAUTHIER appellera Monsieur COGNY pour lui signifier la décision et prendra rendez-vous pour une réunion.

### **3. REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE BOISME**

Monsieur le Maire explique que la SARL TEMPEREAU souhaite réaliser un bâtiment pour mettre son matériel à l'abri. Ce projet se situe sur les parcelles cadastrées Section G n°416, n°417, n°420 et n°422 qui sont en zone A. Cependant, n'étant pas considérée comme exploitation agricole, cette société ne peut pas réaliser cette construction. Pour sa réalisation, il serait donc nécessaire que ces parcelles passent en zone UE. L'intérêt pour la commune est de voir une activité économique se maintenir et même s'étendre. Malgré un contexte difficile, l'entreprise permet la création d'emplois sur la commune.

Au vu de l'intérêt public de cette extension, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide le passage des parcelles cadastrées section G n°416, n°417, n°420 et n°422 en zone UE. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Une nouvelle réunion des personnes publiques associées aura lieu et ensuite, seulement, aura lieu l'enquête publique avec le Commissaire-enquêteur désigné.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**\*terrains Consorts de CONTENSON :** Monsieur de CONTENSON ne veut plus vendre un terrain de football. (26 000 € de moins à déboursier). Il va falloir renégocier car il n'y a plus d'accès pour le futur lotissement.

**\*Taxe professionnelle :** Inquiétude au niveau de la Communauté de communes pour son financement futur.

**\*ADHESION AU C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres :** Monsieur le Maire propose d'adhérer au C.A.U.E. qui propose des conseils et une assistance ainsi que des sessions de formations pour les élus dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. L'adhésion s'élève à 60 € l'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'adhérer au C.A.U.E. pour la somme de 60 €uros. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération. RDV pris avec Monsieur COUNIL (Architecte du CAUE) le jeudi 29 octobre 2009 à 8h30.

**\*Recensement agricole :** Mercredi 28 octobre 2009 à 14 heures.

**\* Communauté locale :** demande de peinture. Commande a été faite auprès des établissements BRUNAUT

**\*Lieutenance de la Gendarmerie :** demande à la commune de Boismé de faire un geste de générosité concernant la location de la salle polyvalente de Boismé pour l'arbre de Noël. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la location de la salle polyvalente pour les soirées à but non lucratif des associations extérieures à 156 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**\*Remplacement des plinthes à la salle polyvalente suite au changement du parquet**

**\*Rue des terres Rouges :** Des travaux supplémentaires sont nécessaires au niveau de l'éclairage public. Le montant du devis ETDE s'élève à 3714.78 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**\*OGEC :** Courrier officiel qui demande de voter le cautionnement du prêt de la Caisse d'épargne. L'OGEC demande également de passer les intérêts d'emprunt dans la convention. L'A.I.P (Association Immobilière du Poitou) restituerait seulement le prix de la vente de l'école des sœurs. Il reste donc 230 000 Euros à financer. 15 000 € /an de remboursement d'emprunt. Concernant le cautionnement, l'A.I.P. ne peut pas le faire car elle en a trop fait. Monsieur le Maire propose de voter sur le principe du cautionnement du prêt consenti à l'O.G.E.C. par les banques. 3 conditions sont posées préalablement au vote : aller jusqu'au bout du projet avec le même architecte que pour la garderie soit Monsieur Luc COGNY, que les travaux se fassent en même temps que ceux de la garderie et que 3 classes soient réalisées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de cautionner le prêt bancaire consenti par les banques à l'O.G.E.C. pour la construction de la nouvelle école et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

Séance levée à 23 h 55 minutes

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,